

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral / Ex- pert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	But.....	4
1.1.1	<i>Destinataires.....</i>	4
1.1.2	<i>Bases légales.....</i>	4
1.1.3	<i>Validité.....</i>	4
1.2	Organes.....	4
1.2.1	<i>Organe responsable.....</i>	4
1.2.2	<i>Commission d'assurance qualité.....</i>	4
1.2.3	<i>Secrétariat d'examen</i>	5
1.2.4	<i>Expertes et experts d'examen</i>	5
2	Profil de la profession.....	5
3	Compétences opérationnelles professionnelles.....	5
4	Modules	5
4.1	Index des modules	5
4.2	Description des modules	5
4.3	Examens de modules et certificats de modules	5
4.4	Organisation et réalisation des examens de modules	5
4.5	Durée de validité des certificats de modules.....	5
4.6	Equivalence d'autres certificats de modules	5
4.7	Reconnaissance des modules des différentes prestataires.....	6
4.8	Recours auprès de la direction des prestataires de modules	6
5	Admission à l'examen final	6
6	Examen final.....	6
6.1	Dispositions générales.....	6
6.2	Objet de l'examen.....	7
6.3	Expertes et experts.....	7
6.4	Composantes de l'examen	7
6.4.1	<i>Guide de la Commission AQ.....</i>	7
6.4.2	<i>Travail de diplôme.....</i>	7
6.4.3	<i>Présentation du travail de diplôme</i>	7
6.4.4	<i>Entretien professionnel</i>	8
6.5	Evaluation et répétition	8
6.5.1	<i>Evaluation et conditions de réussite</i>	8
6.5.2	<i>Répétition.....</i>	8

6.6	Egalité de traitement entre les régions linguistiques	8
6.7	Assurances.....	9
6.8	Recours auprès du SEFRI	9
7	Organisation de l'examen.....	9
7.1	Procédure administrative	9
7.2	Coûts à la charge des candidates et candidats.....	10
8	Dispositions finales	10
8.1	Dispositions transitoires.....	10
8.2	Approbation et édicition	11
	Annexe 1 Profil de qualification	12
	Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules	20
A	Domaines des compétences opérationnelles	20
B	Contenus des modules et certificats de modules.....	20
	Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers.....	20
A	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	20
A.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	20
A.2	Établir des diagnostics infirmiers	20
A.3	Définir des objectifs et élaborer une planification	21
A.4	Réaliser les interventions infirmières.....	21
A.5	Évaluer le processus de soins.....	22
B	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation.....	22
B.1	Informar, conseiller et instruire les clientes et clients et leurs personnes de référence	22
B.2	Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	23
B.3	Remplir d'autres tâches de communication	23
C	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	23
C.1	Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques....	23
C.2	Assurer son perfectionnement et son développement.....	24
D	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	24
D.1	Organiser	24
	<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers</i>	<i>25</i>

Module 2 Processus de soins	26
E Domaine de compétences opérationnelles - Processus de soins approfondi	26
E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	26
E.2 Poser des diagnostics infirmiers.....	26
E.3 Définir des objectifs et établir une planification.....	27
E.4 Réaliser les interventions infirmières.....	28
E.5 Evaluer le processus de soins.....	29
<i>Certificat de module Processus de soins</i>	29
Module 3 Communication	30
F Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation	30
F.1 Informer, conseiller et instruire les clientes et clients et leurs personnes de référence	30
F.2 Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle	31
F.3 Assumer d'autres tâches de communication	31
<i>Certificat de module Relation</i>	32
Module 4 Gestion des connaissances et organisation	33
G Domaine de compétences opérationnelles - Gestion des connaissances.....	33
G.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques....	33
G.2 Assurer sa propre formation continue et son propre développement.....	33
G.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	34
H Domaine de compétences opérationnelles - Processus d'organisation	35
H.1 Organiser	35
H.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	35
<i>Certificat de module Gestion des connaissances et organisation</i>	36
Module 5 Approfondissement, synthèse et intégration	37
Description brève du module 5 et de l'examen de module.....	37
I Domaine de compétences opérationnelles Réflexion et introspection	38
I.1 Développer une pratique clinique réflexive et introspective et la représenter dans les situations	38
I.2 Développer une réflexion sur son positionnement dans les différents groupes..	38
<i>Certificat de module Approfondissement, synthèse et intégration</i>	39
Module 6 Conduite professionnelle dans l'organisation	40
J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	40
J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	40
K Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	40
K.1 Organiser	40
K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	41
<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation</i>	42

1 Introduction

Vu le chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral / expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral » du (date), la commission d'assurance qualité (ci-après commission AQ) édicte les présentes directives relatives au règlement d'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral / expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur d'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral / expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction des soins en psychiatrie dans les institutions du domaine socio-psychiatrique, le domaine hospitalier, les services de consultation et les structures non psychiatriques.
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral / expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (commission AQ) se compose des membres suivants :

- Sept à neuf expertes ou experts en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés;
- Les régions linguistiques sont représentées de manière appropriée.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

1.2.4 Expertes et experts d'examen

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Les noms des membres du team d'experts sont communiqués aux candidates et candidats avec la convocation.

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen.

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Equivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglemmentations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'occupation est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à deux ans à un taux de 80 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'occupation de 50 % au minimum.
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le [site Internet du SEFRI](#).

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.
- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solutions, de conditions de réussite claires, etc.

- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Egalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Economicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables, autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux expertes ou experts (*ci-après team d'experts*). Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guide de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit, la présentation et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de l'experte ou expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme doit mettre en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat élabore un travail de diplôme sous forme écrite et le remet trois mois au minimum avant le début de l'examen.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Présentation du travail de diplôme

La candidate ou le candidat expose des contenus sélectionnés de son travail de diplôme au team d'experts conformément aux consignes du guide relatif à l'examen final de la Commission AQ. Elle ou il choisit à cette fin les formes appropriées (transparents, posters, illustrations, documents mis à disposition, etc.). Le team d'experts peut poser des questions de compréhension.

Le but de l'épreuve est de montrer que la candidate ou le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le team d'experts évalue la présentation et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères formels,
- expression orale, interaction avec l'auditoire.

6.4.4 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Evaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Evaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Epreuve 1

Travail de diplôme

Un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le simple remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas admis.

Epreuve 2

Présentation

La présentation se réfère au travail de diplôme soumis.

Epreuve 3

Entretien professionnel

Les candidates et candidats devant répéter l'épreuve 3 mais ayant réussi l'épreuve 2 doivent faire une nouvelle présentation. En pareil cas, ils peuvent montrer d'éventuels développements thématiques. La présentation constitue la base de l'entretien professionnel mais n'est pas soumise à (ré)évaluation.

6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques doit être garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le [site Internet du SEFRI](#).

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Remise du travail de diplôme	au minimum 3 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant
Décision relative aux demandes de récusation et communication aux candidates et candidats	au minimum 4 semaines avant
Formation des expertes et experts d'examen	au minimum 3 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.

8 Dispositions finales

8.1 Dispositions transitoires

Les conditions pour l'obtention du diplôme sans examen sont réglées de manière exhaustive au chiffre 9.11 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- Au moment du dépôt de la requête, l'expérience professionnelle exigée en soins et accompagnement des personnes atteintes dans leur santé psychique doit avoir été acquise. Elle correspond à trois ans d'activité professionnelle à un taux de 80 %.
- Lorsque le taux d'occupation est inférieur, le nombre d'années d'expérience augmente en proportion. Les interruptions au cours de l'activité professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de certificats de travail. Ces documents doivent comporter au moins la mention du domaine d'activité « soins et accompagnement de personnes atteintes dans leur santé psychique ».
- Au moment du dépôt de la requête, la requérante ou le requérant doit attester d'un engagement ininterrompu et/ou d'une activité professionnelle indépendante ininterrompue d'au moins un an dans le domaine des soins et de l'accompagnement de personnes atteintes dans leur santé psychique.

8.2 Approbation et édicition

Approuvé par l'organe responsable et édicté par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral.

La commission d'assurance qualité

(Lieu, date)

(Signature)

Le président / la présidente

L'organe responsable

Berne,
Nom de l'association

(Signature)



Annexe 1 : Profil de qualification

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers					
Domaines de compétences Opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
A Processus de soins approfondi	A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes	A.2 Etablir des diagnostics infirmiers	A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification	A.4 Réaliser les interventions infirmières	A.5 Evaluer le processus de soins
	A.1.1 Procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.	A.2.1 Analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les clients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	A.3.1 Elabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les clients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	A.4.1 Choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.	A.5.1 Documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économie, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.
	A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.			A.4.2 Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail.	
	A.1.3 Analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les clients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.				

B Processus de communication, de conseil et d'éducation	B.1 Informer, conseiller et instruire les clients et leurs personnes de référence	B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	B.3 Remplir d'autres tâches de communication		
	B.1.1 Analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins.	B.2.1 Communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	B.3.1 Défend les intérêts des clients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.		
	B.1.2 Crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des clients ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.		B.3.2 Identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.		
			B.3.3 Appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.		
Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
C Gestion des connaissances	C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques		C.2 Assurer son perfectionnement et son développement		
	C.1.1 Comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.		C.2.1 Développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.		
D Processus d'organisation	D.1 Organiser				
	D.1.1 Analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.				

Compétences opérationnelles Evaluation clinique et pratique spécialisée

E Processus de soins approfondi	E.1 Procéder à l'évaluation clinique	E.2 Poser des diagnostics infirmiers	E.3 Définir des objectifs et établir une planification	E.4 Mener des interventions de soins	E.5 Evaluer le processus de soins
	<p>E.1.1 Mène des entretiens d'anamnèse avec des personnes vulnérables atteintes dans leur santé psychique en tenant compte de l'approche systémique.</p>	<p>E.2.1 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données relevées dans des situations complexes et/ou instables en collaboration avec les clients et leur entourage.</p>	<p>E.3.1 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral fixe les objectifs avec les clients et leur entourage en tenant compte de leurs préférences, de leur environnement, des possibilités et des données probantes. Elle gère les tensions, identifie les défis complexes et développe des solutions constructives.</p>	<p>E.4.1 Conseille et soutient les clients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'introduction de moyens auxiliaires adaptés à leur situation.</p>	<p>E.5.1 Analyse les mesures mises en œuvre ainsi que le processus de soins, et développe des méthodes et des stratégies dès que possible, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire.</p>
	<p>E.1.2 Relève le besoin de soins et de soutien des clients et de leurs personnes de référence.</p>		<p>E.3.2 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral développe avec les clients une compréhension de leur situation individuelle dans le contexte des maladies psychiatriques et en déduit des objectifs. Dans l'élaboration commune de la planification (pour l'atteinte des objectifs fixés) la compréhension individuelle des clients est centrale. .</p>	<p>E.4.2 Évalue et élabore, avec les clients et leurs personnes de référence, des stratégies et possibilités de promotion et maintien de la qualité de vie. Elle s'appuie sur les stratégies et les concepts appropriés.</p>	<p>E.5.2 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral met un terme, le moment venu, au processus de soins de manière professionnelle. Elle utilise les connaissances pour les situations de soins individuelles ainsi que pour les adaptations sur le plan global dans le setting concerné. Elle comprend les interrelations pluridisciplinaires et s'associe à d'autres domaines spécialisés afin de garantir la continuité des soins et de la prise en charge lors de la transition à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.</p>

Domaines de compétences ↓ Opérationnelles	E.1.3 Identifie le potentiel et les besoins des clients au vu de leurs connaissances, leurs capacités, leur savoir-faire et leurs stratégies d'adaptation dans la gestion des symptômes de la maladie et des répercussions sur la qualité de vie et la cohabitation.	E.3.3 Anticipe les évolutions et les risques potentiels dans l'évolution de la maladie, et discute des possibilités de soins/d'accompagnement et thérapeutiques avec les clients et/ou leurs personnes de référence.	E.4.3 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral est consciente des défis dans la collaboration avec les clients et leurs personnes de référence. Elle perçoit des résistances et des conflits dans la collaboration avec les clients, maintient les relations avec les clients dans des conditions difficiles et agit de manière efficace. Elle utilise la résistance dans la collaboration comme base de discussion dans le conseil.		
	E.3.4 Aide à la prise de décision des clients en termes d'objectifs et d'interventions possibles.	E.4.4 Choisit des interventions de soins appropriées en s'appuyant sur différentes sources de savoir, des lignes directrices et/ou des normes et répond de leur mise en œuvre correcte.	E.3.5 Élabore ensemble avec les personnes concernées des mesures préventives pour la gestion de crises.		
Compétences opérationnelles professionnelles →					
	1	2	3	4	5

Compétences opérationnelles Communication

F Processus de communication, de conseil et d'éducation	F.1 Informer, conseiller et instruire les clients et leurs personnes de référence	F.2 Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle	F.3 Assumer d'autres tâches de communication
	F.1.1 Relève les besoins de conseil et d'instruction en vue de promouvoir la compétence en matière de santé, de gestion individuelle et de l'approche thérapeutique « orientée ressources » des situations personnelles et des conséquences de la maladie.	F.2.1 Assure la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, gère les tensions et s'engage pour une collaboration constructive.	F.3.1 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral crée un environnement thérapeutique soutenant et l'utilise de manière ciblée auprès de personnes atteintes dans leur santé mentale. Elle contribue au développement et à la mise en place de différentes offres de groupes thérapeutiques afin de promouvoir le rétablissement (« Recovery »). Elle tient compte des mécanismes et de la dynamique de groupe lors de l'animation.

	<p>F.1.2 Choisit des formes de conseil et d'éducation à la santé et/ou thérapeutique appropriées reposant sur des preuves et sur l'analyse de son expérience. Elle sélectionne des méthodes de conseil et de communication appropriées et les applique de manière ciblée.</p> <p>F.1.3 Conseille et soutient les clients et leurs personnes de référence dans la gestion des effets de la maladie et de la thérapie sur le quotidien.</p> <p>F.1.4 Soutient les clients dans la réflexion de la perception de soi et de l'autre.</p> <p>F.1.5 Conseille les clients et leurs personnes de référence dans la gestion des répercussions de la maladie sur l'aménagement des rôles et les tâches quotidiennes ainsi que dans le développement de leurs perspectives de vie. Elle les renvoie au besoin si nécessaire aux organes spécialisés.</p> <p>F.1.6 Mène des entretiens centrés sur le thème avec les personnes de référence.</p> <p>F.1.7 Identifie les systèmes familiaux problématiques, offre aux personnes concernées du conseil et propose des offres de soutien si besoin.</p>				
<p>↓ Domaines de compétences opérationnelles</p>	<p>Compétences opérationnelles professionnelles →</p>				
	1	2	3	4	5
<p>Compétences opérationnelles Gestion des connaissances et organisation</p>					
<p>G Gestion des connaissances</p>	<p>G.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques</p> <p>G.1.1 Examine l'adéquation des offres de soutien existantes pour certains clients ou un certain groupe de clients et les adapte en conséquence.</p>	<p>G.2 Assurer sa propre formation continue et son propre développement</p> <p>G.2.1 A conscience de la charge émotionnelle potentielle induite par le travail avec les clients et les personnes de référence dans des situations extraordinaires. Elle analyse son attitude et veille à adopter un comportement promoteur de la santé.</p>	<p>G.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe et de l'organisation</p> <p>G.3.1 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral collabore à des groupes de travail et à des conférences spécialisées sur l'échange intraprofessionnel et interprofessionnel. Elle contribue au développement professionnel en mettant l'accent sur les thèmes relevant de la psychiatrie.</p>		

	<p>G.1.2 Choisit des instruments et des techniques psycho-éducatifs sur la base de principes didactiques méthodiques de manière adaptée au public cible, et les implémente.</p> <p>G.1.3 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral conçoit des offres de soins en collaboration avec des personnes expérimentées en psychiatrie (pairs) et utilise de manière ciblée leur expérience dans différents contextes.</p> <p>G.1.4 L'experte en soins et accompagnement en psychiatrie avec diplôme fédéral traite des questions professionnelles sur la base des données probantes de la pratique infirmière. Elle encourage le transfert des résultats dans la pratique en tenant particulièrement compte des aspects éthiques et de sécurité.</p>	<p>G.2.2 Continue à se former et est informée sur le développement actuel dans son domaine spécialisé.</p>	<p>G.3.2 Soutient les collaborateurs dans l'adaptation de la planification des soins et des thérapies en veillant au bien-fondé professionnel des interventions de soins infirmiers.</p> <p>G.3.3 Instruit et conseille les collaborateurs dans la réalisation d'évaluations des risques potentiels et manifestes les plus fréquents.</p> <p>G.3.4 Accompagne les processus de prise de décision éthique au sein de l'équipe interdisciplinaire.</p> <p>G.3.5 Initie, structure, dirige et évalue des projets sur le changement en vue d'une évolution de la pratique dans le domaine spécialisé.</p>	
<p>H Processus d'organisation</p>	<p>H.1 Organiser</p> <p>H.1.1 Prend de l'influence sur l'aménagement du milieu en tenant compte des besoins des clients.</p> <p>H.1.2 Planifie des traitements complexes et dans l'intérêt des clients en tirant parti du « skills and grade mix ».</p>	<p>H.2 Diriger dans l'expertise professionnelle</p> <p>H.2.1 Crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.</p> <p>H.2.2 Veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise chez les collaborateurs un comportement propice à la santé.</p>		

	<p>H.2.3 Conseille les soignants dans leur travail.</p> <p>H.2.4 Traite de questions complexes au sein de l'équipe en recourant à des méthodes appropriées telles que l'intervision, le conseil collégial, la discussion de cas, la réflexion et la métacommunication.</p> <p>H.2.5 Évalue les répercussions des situations de soins et d'accompagnement difficiles sur les collaborateurs, et initie des mesures de soutien adaptées.</p>							
<p>Domaines de compétences Opérationnelles</p>	<p>Compétences opérationnelles professionnelles</p>							
<p>1 2 3 4 5</p>								
<p>Compétences opérationnelles Approfondissement, synthèse et intégration</p>								
<p>I Réflexion et introspection</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="421 683 734 766"> <p>I.1 Développer une pratique clinique réflexive et introspective et la représenter dans les situations diverses</p> </td> <td data-bbox="741 683 1070 766"> <p>I.2 Développer une réflexion sur son positionnement dans les différents groupes</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 770 734 909"> <p>I.1.1 Décrit, analyse et mène une réflexion sur les facteurs d'influence et de leurs effets dans la relation d'aide.</p> </td> <td data-bbox="741 770 1070 909"> <p>I.2.1 Décrit, analyse et intègre son expérience clinique sur la base de ses connaissances théoriques en s'appuyant sur les ressources du groupe d'apprentissage.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 914 734 1109"> <p>I.1.2 Décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actes et est consciente de son attitude, de ses valeurs et de ses normes. Elle met en question son engagement dans la gestion relationnelle de manière critique.</p> </td> <td data-bbox="741 914 1070 1109"> <p>I.2.2 Définit des pistes de réflexion et développe la cohérence dans la prise en soin.</p> </td> </tr> </table>	<p>I.1 Développer une pratique clinique réflexive et introspective et la représenter dans les situations diverses</p>	<p>I.2 Développer une réflexion sur son positionnement dans les différents groupes</p>	<p>I.1.1 Décrit, analyse et mène une réflexion sur les facteurs d'influence et de leurs effets dans la relation d'aide.</p>	<p>I.2.1 Décrit, analyse et intègre son expérience clinique sur la base de ses connaissances théoriques en s'appuyant sur les ressources du groupe d'apprentissage.</p>	<p>I.1.2 Décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actes et est consciente de son attitude, de ses valeurs et de ses normes. Elle met en question son engagement dans la gestion relationnelle de manière critique.</p>	<p>I.2.2 Définit des pistes de réflexion et développe la cohérence dans la prise en soin.</p>	
<p>I.1 Développer une pratique clinique réflexive et introspective et la représenter dans les situations diverses</p>	<p>I.2 Développer une réflexion sur son positionnement dans les différents groupes</p>							
<p>I.1.1 Décrit, analyse et mène une réflexion sur les facteurs d'influence et de leurs effets dans la relation d'aide.</p>	<p>I.2.1 Décrit, analyse et intègre son expérience clinique sur la base de ses connaissances théoriques en s'appuyant sur les ressources du groupe d'apprentissage.</p>							
<p>I.1.2 Décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actes et est consciente de son attitude, de ses valeurs et de ses normes. Elle met en question son engagement dans la gestion relationnelle de manière critique.</p>	<p>I.2.2 Définit des pistes de réflexion et développe la cohérence dans la prise en soin.</p>							

I.1.3 Développe sa conception de la profession et du rôle de manière continue. Elle est en mesure d'argumenter ses actes, ses attitudes, ses valeurs et ses normes dans des situations différentes de manière cohérente.

I.2.3 Décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actions en tenant compte des contraintes environnementales (institution, partenaires).

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

J Processus de gestion des connaissances

J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe

J.1.1 Encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs pour toute question relevant de son domaine de spécialité.

J.1.2 Transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.

J.1.3 Participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.

K Processus d'organisation

K.1 Organiser

K.1.1 Prend des décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des clients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.

K.1.2 Elabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.

K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle

K.2.1 Assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.

K.2.2 Identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.

Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

A. Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B. Contenus des modules et certificats de modules¹

Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Contenus du module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

A Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes

A.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.

A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de clientes et clients² complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.

A.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les clientes et clients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien d'anamnèse ■ Examen clinique ■ Instruments répondant aux critères de qualité scientifiques ■ Critères d'appréciation de nouveaux développements et instruments d'évaluation ■ Critères d'appréciation de stratégies de prévention et de gestion
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations ■ Établit un panorama complet de l'évolution de la situation des clientes et clients en intégrant les clients et leurs personnes de référence ■ Respecte les limites et les possibilités des clientes et clients et de leurs personnes de référence ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des clients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.2 Établir des diagnostics infirmiers

A.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les clientes et clients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes et utilisation de classifications (taxonomies) concernant les diagnostics, les diagnostics infirmiers, les interventions et les résultats
---------------	---

¹ Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en soins en psychiatrie sont bien évidemment également concernés.

² Le terme « clientes et clients » dans ce document désigne les personnes atteintes dans leur santé psychique.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étapes et principes du processus diagnostique (« Clinical Reasoning », « Clinical Judgement ») ■ Réflexion critique (« Critical Thinking ») dans la pratique fondée sur des données probantes
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue les données recueillies et prend les décisions cliniques pertinentes ■ Respecte les limites et les possibilités des clientes et clients et de leurs personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification

A.3.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les clientes et clients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et conséquences des droits et obligations des clientes et clients, et du droit en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ■ Compétence en matière de santé et autogestion ■ Méthodes d'aide à l'autogestion ■ Advocacy ■ Gestion des processus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assume la gestion des cas dans son unité d'organisation ■ Intègre la volonté, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des clientes et clients dans la planification ■ Fixe, en concertation avec les clientes et clients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables ■ Intègre les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des clientes et clients (autonomie) ■ Respecte les limites et les possibilités des clientes et clients et de leurs personnes de référence

A.4 Réaliser les interventions infirmières

A.4.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.

A.4.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilités de recherche, évaluation et mise en œuvre d'interventions adéquates et adaptées.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Choisit des interventions infirmières appropriées et répond de la qualité de leur exécution ■ Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des clientes et clients (autonomie) ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)
--	--

A.5 Évaluer le processus de soins	
A.5.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économie, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de soins global et approfondi ■ Principes de la bonne documentation du processus de soins ■ Systématique et critères de vérification et d'évaluation du processus de soins
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre le processus de soins dans son intégralité et en répond dans le contexte intraprofessionnel et interprofessionnel ■ Tient une documentation exhaustive et exacte du processus de soins et de l'état de santé des clientes et clients en appliquant les prescriptions et en utilisant les systèmes de l'organisation ■ Identifie et prend en considération les facteurs d'influence, les possibilités et les limites des intervenants ■ Analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs ■ Conseille l'équipe intraprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

B Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

B.1 Informer, conseiller et instruire les clients et leurs personnes de référence	
B.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins.	
B.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des clientes et clients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil et de leurs méthodes et procédures ■ Importance et formes de communication et d'établissement des relations dans un contexte transculturel et interculturel ■ Avantages et limites de la métacommunication ■ Diversité des rôles et des relations dans une cellule familiale ■ Éducation des clientes et clients et de leurs personnes de référence ■ Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction et de conseil
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique les concepts et les théories de l'établissement professionnel des relations et une gamme correspondante de stratégies de communication ■ Est capable de mener un entretien de façon systématique en s'appuyant sur les théories et méthodes pertinentes ■ Oriente son action sur les besoins des clientes et clients et de leurs personnes de référence ■ Crée un environnement propice à l'apprentissage ■ Fait la différence entre attitude professionnelle et attitude personnelle

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des clientes et des clients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner
-----------	---

B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle

B.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Techniques d'animation de groupe ■ Modèles de gestion des relations
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve de professionnalisme ■ Accompagne les processus de groupes et les discussions concrètes dans un esprit participatif ■ Lance et dirige les discussions de façon structurée, ciblée et adaptée aux destinataires ■ Argumente et négocie avec professionnalisme
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est valorisante ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est ouverte aux nouveautés

B.3 Remplir d'autres tâches de communication

B.3.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral défend les intérêts des clientes et clients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.

B.3.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.

B.3.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modes de vie divers et égalité des chances ■ Connaissances étendues des mécanismes de conflit ■ Connaissances approfondies de la gestion de l'agressivité ■ Processus décisionnels en matière d'éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs ■ Favorise les débats éthiques, y contribue et s'y implique ■ Favorise la compréhension et les connaissances dans la prise de décisions ■ Approfondit et enrichit la signification de la communication et des interactions ■ Identifie les sources potentielles de conflit et applique des mesures d'apaisement
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions ■ Est disposée à mener une réflexion ■ A de la considération pour la volonté des clientes et clients

C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques

C.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherches dans la littérature spécialisée
---------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dernières connaissances à titre de critère de choix ■ Niveau d'évidence ■ Méthodes et instruments d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie que les connaissances appliquées dans la pratique sont à jour et conformes aux sources d'informations ■ Identifie les questionnements et les évolutions nécessaires dans la pratique ■ Participe à des projets de recherche ■ Acquiert des connaissances basées sur des données probantes à partir de sources diversifiées et les traite de manière systématique ■ Adapte les interventions infirmières sur la base des connaissances les plus récentes, des préférences des clientes et clients et de l'expérience clinique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement

C.2 Assurer son perfectionnement et son développement

C.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sources de connaissances spécialisées et politique de santé publique ■ Évolution et tendances de la politique de santé publique ■ Organes compétents en matière de santé publique ■ Stratégies de perfectionnement personnel ■ Méthodes et instruments d'évaluation de ses propres compétences professionnelles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifie ses propres besoins de formation continue ■ Développe son portfolio ■ Mène une réflexion critique sur soi-même et sur sa propre pratique ■ Suit de façon régulière et ciblée l'actualité de sa spécialisation et de la politique de santé publique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

D Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation

D.1 Organiser

D.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contenus et compétences des différentes professions du système de prise en charge ■ Interfaces de la collaboration et leur gestion ciblée dans différents domaines de travail, au sein d'une équipe interprofessionnelle, dans différents systèmes de prise en charge et avec les acteurs concernés
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relie la théorie et la pratique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action ■ Assume une fonction de modèle ■ Est disposée à se perfectionner

Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Partie A : portfolio personnel de la candidate ou du candidat, qui montre en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - le parcours professionnel de la candidate/du candidat ; - les motivations à suivre les cours de préparation concernés ; - les objectifs à atteindre par le biais des cours de préparation. <p>Le prestataire de formation fixe les éléments obligatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie B : documentation écrite des principales observations réalisées dans le cadre du transfert dans la pratique des compétences dans les champs thématiques processus de soins, éducation des clientes et clients, conseil et bonnes pratiques. Volume : 5–7 pages. • Partie C : entretien professionnel de 20 minutes sur la documentation conformément à la partie B, comprenant le transfert dans la pratique et une réflexion sur deux des quatre champs thématiques traités. <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 2 Processus de soins

Contenus du module Processus de soins

E Domaine de compétences opérationnelles - Processus de soins approfondi

E.1 Procéder à une évaluation approfondie

E.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral mène des entretiens d'anamnèse avec des personnes vulnérables atteintes dans leur santé psychique. Elle adopte une vision globale et tient compte du système environnant.

E.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral relève le besoin de soins et d'accompagnement des clientes et clients et de leurs personnes de référence.

E.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral identifie le potentiel et les besoins des clientes et clients au vu de leurs connaissances, leurs capacités, leur savoir-faire et leurs stratégies d'adaptation dans la gestion des symptômes de la maladie et des répercussions sur la qualité de vie et la cohabitation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques étendues liées aux maladies psychiques • Connaissances d'évaluation spécifiques, actuelles et valides • Avantages et inconvénients des différentes stratégies de prévention et de leurs conséquences éventuelles • Avantages et inconvénients des différentes stratégies d'adaptation et de leurs conséquences éventuelles • Caractéristiques psychopathologiques • Concept de la résilience
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Applique des connaissances spécialisées fondées dans l'appréciation de situations complexes et/ou instables et en déduit des conséquences éventuelles • Utilise les instruments d'évaluation adéquats individuellement selon les situations cliniques des clientes et clients • Identifie de manière systématique les principaux phénomènes et données dans des situations complexes et/ou instables par une observation ciblée en tenant compte de caractéristiques psychopathologiques • Mène une réflexion continue sur l'influence de ses propres valeurs sur le déroulement d'entretien et la construction de la relation lors de l'entretien • Supporte des situations complexes, ambiguës et des comportements contradictoires
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés • A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des clientes et clients • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) • Est disposée à remettre en question ses propres valeurs et besoins

E.2 Poser des diagnostics infirmiers

E.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données relevées dans des situations complexes et/ou instables en collaboration avec les clientes et clients et leur entourage.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes des soins et de l'accompagnement psychiatriques • Délimitations et interactions entre les limitations physiques et psychiques.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Priorise les diagnostics infirmiers posés avec les clientes et clients et leurs personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés • Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions • Maintient l'interaction entre et la proximité et la distance

E.3 Définir des objectifs et établir une planification

E.3.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral fixe les objectifs avec les clientes et clients et leur entourage en tenant compte de leurs préférences, de leur environnement, des possibilités et des données probantes. Elle gère les tensions, identifie les défis complexes et développe des solutions constructives.

E.3.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral développe avec les clientes et clients une compréhension de leur situation individuelle dans le contexte des maladies psychiatriques et en déduit des objectifs. Dans l'élaboration commune de la planification (pour l'atteinte des objectifs fixés) la compréhension individuelle des clientes et clients est centrale.

E.3.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral anticipe les évolutions et les risques potentiels dans l'évolution de la maladie, et discute des possibilités de soins/d'accompagnement et thérapeutiques avec les clientes et clients et/ou leurs personnes de référence.

E.3.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral aide à la prise de décision des clientes et clients en termes d'objectifs et d'interventions possibles.

E.3.5 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral élabore ensemble avec les personnes concernées des mesures préventives pour la gestion de crises.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de rétablissement (« Recovery ») • Domaines de responsabilités et compétences interdisciplinaires et interprofessionnels • Travail sur l'histoire de vie des clientes et clients • Diversity • Différentes approches thérapeutiques, p. ex. systémique, orientées vers le comportement, cognitive, psychodynamique • Sciences apparentées (psychologie, sociologie, neurosciences, pédagogie)
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Planifie des mesures fondées sur des données scientifiques et axées sur les résultats, tout en tenant compte des ressources disponibles • Conseille les clientes et clients et leur entourage sur les possibilités d'interventions permettant d'atteindre les objectifs fixés, ceci dans des situations complexes et/ou instables et/ou représentant un défi, et élabore des solutions constructives • Collabore avec l'équipe interprofessionnelle dans un esprit de partenariat • Tient compte du vécu individuel et des besoins des clientes et clients et ajuste les objectifs et les interventions planifiées • Planifie les interventions en se basant sur les approches actuelles de la psychiatrie • Tient compte des méthodes de traitement relevant de la médecine complémentaire

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) • Veille au respect des droits et de l'autodétermination des clientes et clients (autonomie) • Respecte les limites et les possibilités des clientes et clients et de leurs personnes de référence • Est disposée à l'introspection sur la gestion professionnelle des relations
-----------	---

E.4 Réaliser les interventions infirmières	
E.4.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral choisit des interventions infirmières appropriées en s'appuyant sur différentes sources de savoir, des lignes directrices et/ou des normes et répond de leur mise en œuvre correcte.	
E.4.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conseille et soutient les clientes et clients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'utilisation de moyens auxiliaires en rapport avec leur situation individuelle.	
E.4.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral évalue et élabore, avec les clientes et clients et leurs personnes de référence, des stratégies et possibilités de promotion et maintien de la qualité de vie. Elle s'appuie sur les stratégies et les concepts appropriés.	
E.4.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral est consciente des défis dans la collaboration avec les clientes et clients et leurs personnes de référence. Elle perçoit des résistances et des conflits dans la collaboration avec les clientes et clients, maintient les relations avec les clientes et clients dans des conditions difficiles et agit de manière efficace. Elle utilise la résistance dans la collaboration comme base de discussion dans le conseil.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécialisées actuelles concernant les interventions fondées sur des données scientifiques, leur utilisation, leurs possibilités et leurs limites • Concepts et stratégies de la promotion de la santé, de la prévention et du soutien de la qualité de vie • Principes de mesures ainsi que d'offres de soutien et de traitement et leur application
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Conseille et soutient les clientes et clients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'introduction de moyens auxiliaires adaptés à leur situation • Priorise des mesures et des stratégies ainsi que leur application dans son unité d'organisation, même dans des situations particulières représentant un défi • Choisit et organise les offres de soutien avec les clientes et clients et leur environnement • Utilise des instruments et méthodes de déescalation de manière adaptée à la situation • Réalise des interventions structurées telles que la thérapie d'adhérence, la tenue d'entretien de motivation ou la thérapie comportementale cognitive chez les clientes et clients • Soutient l'inclusion sociale des clientes et clients
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés • Veille au respect des droits et de l'autodétermination des clientes et clients (autonomie)

	<ul style="list-style-type: none">• S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)
--	--



E.5 Évaluer le processus de soins	
E.5.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral analyse les mesures mises en œuvre ainsi que le processus de soins, et développe des méthodes et des stratégies dès que possible, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire.	
E.5.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral met un terme, le moment venu, au processus de soins de manière professionnelle. Elle utilise les connaissances pour les situations de soins individuelles ainsi que pour les adaptations sur le plan global dans le setting concerné. Elle comprend les interrelations pluridisciplinaires et s'associe à d'autres domaines spécialisés afin de garantir la continuité des soins lors de la transition à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Effets respectivement complications et effets secondaires potentiels d'interventions/thérapies et leur analyse et appréciation • Large répertoire de mesures, méthodes et stratégies pour traiter de tâches et d'interventions spécifiques ou des maladies, thérapeutiques et complications et effets secondaires potentiels
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Adopte continuellement une pensée critique dans le processus de soins ; remet continuellement en question et évalue les effets ainsi que les procédures de la pratique infirmière dans toute l'unité d'organisation, selon la situation des clientes et clients et en tenant compte des directives de l'organisation. Dédit de l'évaluation des mesures et les met en œuvre dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) • Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

Certificat de module Processus de soins

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers ».
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de réflexion écrit de 10 pages au maximum • Deux exemples de cas oral de 30 minutes.
Durée du module	Durée indicative : 270 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 3 Communication

Contenus du module Communication

F Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation

F.1 Informer, conseiller et instruire les clients et leurs personnes de référence

F.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral relève les besoins de conseil et d'instruction en vue de promouvoir la compétence en matière de santé, de gestion individuelle et de l'approche orientée ressources des situations personnelles et des conséquences de la maladie et de la thérapie.

F.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral choisit des formes de conseil et d'éducation appropriées reposant sur des données probantes et sur l'analyse de son expérience. Elle sélectionne des méthodes de conseil et de communication appropriées et les applique de manière ciblée.

F.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conseille et soutient les clientes et clients et leurs personnes de référence dans la gestion des effets de la maladie et de la thérapie sur le quotidien.

F.1.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral soutient les clientes et clients dans la réflexion de la perception de soi et de l'autre.

F.1.5 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conseille les clientes et clients et leurs personnes de référence dans la gestion des répercussions de la maladie sur l'aménagement des rôles et les tâches quotidiennes ainsi que dans le développement de leurs perspectives de vie. Elle les renvoie au besoin si nécessaire aux services spécialisés compétents.

F.1.6 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral mène des entretiens centrés sur le thème avec les personnes de référence.

F.1.7 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral identifie les systèmes familiaux problématiques, offre aux personnes concernées du conseil et propose des offres de soutien si besoin.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts d'accompagnement psychodynamiques, humanistes, systémiques et cognitivo-comportementaux • Conduites d'entretien • La salutogenèse et le concept de rétablissement (« Recovery ») • Conseil en matière de santé et psychoéducation • Offres de soutien (p. ex. services de consultation, groupes d'entraide), réseau de la santé (offres de soins et sociales ambulatoires) • Modèles explicatifs de la santé et de la maladie
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie, décrit et analyse la dynamique relationnelle basée sur les théories • Intègre le processus d'éducation dans le processus de soins • Informe, conseille et instruit les clientes et clients et leurs personnes de référence selon la complexité de la situation • Promeut de façon ciblée la gestion de soi, la compétence en matière de santé et l'empowerment auprès des différents destinataires • Informe les personnes concernées et les personnes de référence sur les pairs et les groupes d'entraide et soutient les contacts • Tient compte dans son action de ses sentiments, ses réactions et de sa résonance émotionnelle ainsi que ceux des clientes et clients • Intègre les différentes formes de communication dans la construction de la relation

	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux clientes et aux clients et à leurs personnes de référence de verbaliser leurs émotions et leur vécu de la maladie et élabore avec eux des possibilités pour gérer la maladie et la modification des rôles. • Promeut la participation à la vie sociale • Soutient les personnes concernées dans la recherche de sens dans leur vie
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Maintient une fonction contenante, est fiable • Démontre de l'ouverture et de la créativité dans les soins • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des clientes et clients et de leurs personnes de référence • Respecte l'importance des habitudes de vie • Se montre orientée ressources

F.2 Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle

F.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral assure la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, gère les tensions et s'engage pour une collaboration constructive.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Tâches et responsabilités des groupes professionnels impliqués dans le processus de soins et d'accompagnement • Bases du case management
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Communique et présente des informations complexes de manière claire et adaptée au public cible • Assure le flux d'information lors de processus de transition à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution • - Coordonne la coopération des différents acteurs • - Mène des entretiens, intègre l'entourage et les antennes externes • Défend la contribution des soins infirmiers au traitement dans l'équipe interprofessionnelle • Identifie, dans la collaboration, des dynamiques contre-productives, les thématise et contribue aux solutions constructives • Promeut, dans les équipes de traitement et d'accompagnement la confrontation avec les différents rôles professionnels dans la collaboration interprofessionnelle, • S'engage dans son rôle spécifique pour les thèmes professionnels dans des groupes de travail, des organes et des commissions régionaux et suprarégionaux
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Maintient une fonction contenante, est fiable • Démontre de l'ouverture et de la créativité dans les soins

F.3 Assumer d'autres tâches de communication

F.3.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral crée un environnement thérapeutique soutenant et l'utilise de manière ciblée auprès de personnes atteintes dans leur santé mentale. Elle contribue au développement et à la mise en place de différentes offres de groupes thérapeutiques afin de promouvoir le rétablissement (« Recovery »). Elle tient compte des mécanismes et de la dynamique de groupe lors de l'animation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie des groupes selon les différents référentiels théoriques • Connaissances étendues de modèles de communication et d'interaction sélectionnés • Effets favorisants ou inhibiteurs d'un environnement thérapeutique soutenant • Possibilités de promotion du rétablissement (« Recovery »)
---------------	--

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie et analyse les mécanismes de groupe et leur impact sur le groupe • Favorise la dynamique de groupe et le positionnement de chacun • Anime des groupes en se basant sur les concepts appropriés • Encourage les habiletés sociales et le développement personnel des participants de groupe • Amène une réflexion constructive avec les clientes et clients et les membres de l'équipe dans le processus de groupe. • Mène une réflexion sur ses actions et ses attitudes
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • A de la considération pour la volonté des clientes et clients • Réfléchit sur son propre rôle lors de l'interaction avec les collaborateurs et les clientes et clients • Démontre une attitude participative

Certificat de module Relation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers ».</p>
Certificat de module / Examen de module	Examen pratique <u>dans une</u> des trois compétences opérationnelles : planification, réalisation et évaluation.
Durée du module	Durée indicative : 120 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 4 Gestion des connaissances et organisation

Contenus du module Gestion des connaissances et organisation

G Domaine de compétences opérationnelles - Gestion des connaissances

G.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques

G.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral examine l'adéquation des offres de soutien existantes pour certains clients ou un certain groupe de clients et les adaptent en conséquence.

G.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral choisit des instruments et des techniques psycho-éducatifs sur la base de principes didactiques méthodiques de manière adaptée au public cible, et les implémente.

G.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conçoit des offres de soins en collaboration avec des personnes expérimentées en psychiatrie (pairs) et utilise de manière ciblée leur expérience dans différents contextes.

G.1.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral traite des questions professionnelles sur la base des données probantes de la pratique infirmière. Elle encourage le transfert des résultats dans la pratique en tenant particulièrement compte des aspects éthiques et de sécurité.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Principes didactiques méthodologiques Critères de la pratique infirmière fondée sur des données probantes Best practices Méthodes d'acquisition du savoir Pertinence des différentes sources de connaissances (savoir-faire, résultats de recherche, autres) Sources de données et de connaissances concernant la branche Accompagnement du changement, gestion de projets
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît des besoins, chances et risques spécifiques au public cible Contribue au développement professionnel de l'offre de traitement Tient compte des stratégies et recommandations nationales ainsi que des standards internationaux
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Est disposée à remettre les habitudes en question Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés

G.2 Assurer sa propre formation continue et son propre développement

G.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral a conscience de la charge émotionnelle potentielle induite par le travail avec les clientes ou clients et les personnes de référence dans des situations extraordinaires. Elle analyse son attitude et veille à adopter un comportement promoteur de la santé.

G.2.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral continue à se former et est informée sur le développement actuel dans son domaine spécialisé.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance de thérapies multiprofessionnelles actuelles Développement du burnout et facteurs qui le favorisent et leur prévention Facteurs influençant la santé physique et psychique Instruments et méthodes pour la gestion de ses propres situations de charge émotionnelle
---------------	---

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Intègre la réflexion critique dans son travail • Mène une réflexion sur la relation avec les clientes ou clients et leur environnement • Mène une réflexion sur la collaboration interdisciplinaire • Considère sérieusement le fardeau et la complexité de son activité professionnelle et agit en conséquence • Sollicite de l'aide et des espaces de réflexion sur la pratique (supervision, analyse de pratique, intervision) • Intègre le développement professionnel actuel dans sa pratique • Reconnaît ses propres difficultés comme opportunités de développement personnel et agit en conséquence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est disposée à se perfectionner en permanence • Est disposée à l'introspection • Est ouverte au changement • Est consciente de sa propre vulnérabilité, ses besoins et ses limites
G.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
G.3.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral collabore à des groupes de travail et à des conférences spécialisées sur l'échange intraprofessionnel et interprofessionnel. Elle contribue au développement professionnel en mettant l'accent sur les thèmes relevant de la psychiatrie.	
G.3.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral soutient les collaborateurs dans l'adaptation de la planification des soins et des thérapies en veillant au bien-fondé professionnel des actions de soins infirmiers.	
G.3.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral instruit et conseille les collaborateurs lors du processus des soins sur les risques potentiels et manifestes les plus fréquents.	
G.3.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral accompagne les processus de prise de décision éthique au sein de l'équipe interdisciplinaire.	
G.3.5 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral initie, structure, dirige et évalue des projets de changement en vue d'une évolution de la pratique dans le domaine spécialisé.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Critères de qualité pour évaluer les informations • Méthodes permettant de formuler des problématiques pertinentes et de traiter le savoir • Bases méthodiques pour l'implémentation de nouvelles informations dans le domaine de travail spécifique • Groupes et Associations professionnels • Méthodes du processus décisionnel éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue au développement de son domaine de spécialisation et participe activement à la mise en place des nouvelles connaissances en fonction de la situation • Relie les nouvelles connaissances à des interfaces interdisciplinaires • Soutient et accompagne les infirmières • Adapte des informations de manière méthodique et didactique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est disposée à se développer continuellement • A une conception de sa profession • Aborde les autres avec respect • Est disposée à transmettre ses connaissances

H Domaine de compétences opérationnelles - Processus d'organisation

H.1 Organiser

H.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral prend de l'influence sur l'aménagement du milieu en tenant compte des besoins des clientes et clients.

H.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral planifie des traitements complexes et dans l'intérêt des clientes et clients en tirant parti du « skills and grade mix ».

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Principes du développement organisationnel • Association de qualifications et de capacités (Skills-Grade-Mix) • Evolution de la politique de santé • Développements sociétaux
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et évalue les conditions cadre et les processus existants • Tient compte des préoccupations et des besoins de toutes les personnes concernées dans son action • Se positionne dans son champ d'activité et défend son rôle • Développe des solutions dans les conditions cadre existantes en tenant compte des facteurs d'influence internes et externes et les négocie avec les décideurs
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action • Est consciente de sa fonction de modèle • Démontre un esprit de consensus

H.2 Diriger dans l'expertise professionnelle

H.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.

H.2.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise chez les collaborateurs un comportement propice à la santé.

H.2.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral conseille les soignants dans leur travail.

H.2.4 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral traite de questions complexes au sein de l'équipe en recourant à des méthodes appropriées telles que l'intervision, le conseil collégial, la discussion de cas, la réflexion et la métacommunication.

H.2.5 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral évalue les répercussions des situations de soins difficiles sur les collaborateurs, et initie des mesures de soutien adaptées.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'entretien et animation • Protection de la santé et sécurité au travail • Développement de la qualité spécifique au domaine professionnel • Instruments d'évaluation • Méthodes du conseil spécialisé • Gestion de la santé • Résilience • Leadership
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Conduit et anime des groupes de travail • Assume la responsabilité de son domaine et pilote les processus spécialisés de manière autonome

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie précocement les conflits et les contraintes et met en place les mesures adéquates • Accepte les divergences de valeurs et sert de médiatrice entre les parties • Impose des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et s'engage en faveur d'améliorations • Poursuit ses objectifs avec persévérance • Conseille les soignants dans l'atteinte des objectifs professionnels
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve de cohérence

Certificat de module Gestion des connaissances et organisation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers ».</p>
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Travail conceptuel pratique écrit de 8-10 pages • Entretien professionnel de 15 minutes sur le travail.
Durée du module	Durée indicative : 120 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 5 Approfondissement, synthèse et intégration

Description brève du module 5 et de l'examen de module

Objectif et but

Le module 5 encourage le développement professionnel des étudiantes par le biais d'une activité de réflexion. Le module est proposé en parallèle des modules spécifiques. Il comprend la réflexion sur l'apprentissage en relation avec la pratique professionnelle actuelle des participantes et les contenus des modules de la formation continue EPS. *L'articulation de l'action avec la réflexion, du travail avec l'apprentissage, de la pratique avec la théorie*³ favorise l'intégration des contenus des modules dans la conception de la profession et dans la compréhension des tâches.

Structure

La réflexion sous-entend réfléchir sur les expériences acquises dans l'activité professionnelle et dans la formation continue. Du point de vue méthodologique on peut distinguer les significations suivantes du terme « réflexion » :

- **Réflexion au niveau factuel** (Réfléchir sur le déroulement d'une action, d'un processus de travail, sur les impacts des facteurs d'influence d'un résultat de travail, etc.)
- **Réflexion au niveau personnel** (Quelle est ma contribution au résultat ? Comment ai-je vécu ce processus ? Quelles sont mes émotions déclenchées par le processus ? Quelles sont les opinions et les attitudes que je défends ?) Cette forme de réflexion est également désignée comme **introspection** ou **autoréflexion**.
- **La combinaison des deux formes.**

Dans le module 5 les trois formes doivent être prises en compte de manière adéquate.

Heures de formation du module

Le module 5 comprend 90 heures de formation :

- 60 heures de formation pour les séances en setting individuel et en groupe
- 30 heures de formation pour les études personnelles et le portfolio.

Examen modulaire

Les candidates justifient leurs compétences dans le cadre d'un portfolio. Le portfolio est composé de huit contributions écrites et réfléchies. Ces contributions se réfèrent aussi bien aux séances en setting individuel qu'aux séances en groupe. Les détails sont réglés dans la description de module des prestataires de formation.

Le portfolio est remis après avoir terminé l'ensemble des modules spécifiques.

³ Euler und Löb, 2000, p.9 in Wettstein, Schmid, Gonon (2014). *Berufsbildung in der Schweiz*. Bern: hep verlag (p.164)

Contenus du module Approfondissement, synthèse et intégration

I Domaine de compétences opérationnelles Réflexion et introspection	
I.1 Développer une pratique clinique réflexive et introspective et la représenter dans les situations diverses	
I.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral décrit, analyse et mène une réflexion sur les facteurs d'influence et de leurs effets dans la relation de soins et d'accompagnement.	
I.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actions professionnelles et est consciente de son attitude, de ses valeurs et de ses normes. Elle met en question son engagement dans la construction de la relation de manière critique.	
I.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral développe sa conception de la profession et du rôle de manière continue. Elle est en mesure d'argumenter ses actes, ses attitudes, ses valeurs et ses normes dans des situations différentes de manière cohérente.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Le module est construit sur les connaissances des modules 1-4.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Mène une réflexion sur ses actions professionnelles Décrit et reconnaît ses possibilités ainsi que ses limites et ajuste ses actes professionnels en conséquence Mène une réflexion sur son attitude, ses valeurs et ses normes ainsi que sur ses mécanismes de défense. Elle est apte à les exprimer et à les adapter si besoin Mène une réflexion sur son engagement, ses expériences et ses schémas cognitifs à l'égard d'autrui Reconnaît dans la relation de soins et accompagnement (relation de travail) ses propres besoins de proximité et de distance ainsi que ceux d'autrui
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Est disposée à se confronter à sa biographie et à son engagement dans la construction de la relation
I.2 Développer une réflexion sur son positionnement dans les différents groupes	
I.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral décrit, analyse, mène une réflexion et intègre son expérience clinique sur la base de ses connaissances théoriques en s'appuyant sur les ressources du groupe d'apprentissage.	
I.2.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral définit des pistes de réflexion et développe la cohérence dans ses actions.	
I.2.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actions en tenant compte des contraintes contextuelles (institution, partenaires).	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Le module est construit sur les connaissances des modules 1-4.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Décrit, analyse et mène une réflexion sur ses actions et ses attitudes, ses valeurs, ses normes et ses résistances dans les groupes d'apprentissage Clarifie son positionnement par rapport aux questions éthiques Facilite la coopération entre professionnels et dans l'équipe infirmière
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Démontre une posture critique et constructive face aux changements Est disposée à traiter des situations complexes et empreintes d'incertitude

Certificat de module Approfondissement, synthèse et intégration

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers ».</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Les candidates justifient leurs compétences dans le cadre d'un portfolio. Le portfolio est composé de huit contributions écrites et réfléchies dont chacune est consacrée à une manifestation issue de séances en setting individuel et en groupe.</p> <p>Le portfolio est remis <u>après</u> avoir terminé l'ensemble des modules spécifiques.</p>
Durée du module	<p>Durée indicative : 90 heures d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 heures de formation pour les séances en setting individuel et en groupe - 30 heures de formation pour les études personnelles et le portfolio.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 6 Conduite professionnelle dans l'organisation
--

Contenus du module Conduite professionnelle dans l'organisation

J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe
--

J.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.

J.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.

J.1.3 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concepts pédagogiques lui permettant de transmettre des connaissances spécialisées de manière adaptée aux destinataires ■ Coaching de collaborateurs ■ Mise au courant de nouveaux collaborateurs dans son domaine de spécialité ■ Pratique réflexive des soins infirmiers ■ Types d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collabore au sein de séminaires et d'organes spécialisés et défend les intérêts de son domaine avec professionnalisme ■ Transmet de nouvelles connaissances de façon adaptée aux destinataires ■ Encourage ses collaborateurs à s'approprier les changements et les innovations ■ Favorise le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Se considère comme une professionnelle ■ Montre de l'estime pour autrui ■ Fait preuve d'empathie, de sens de la coopération et de solidarité

K Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation
--

K.1 Organiser

K.1.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins possibles des clientes et clients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.

K.1.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association de qualifications et de capacités (grade and skill mix) ■ Modèles de direction et d'organisation des structures et des processus ■ Importance de l'économie et de l'écologie dans le contexte de la santé publique et des soins infirmiers ■ Principes de négociation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affecte les collaborateurs en fonction de leurs compétences et tient compte de leurs points forts et de leurs points faibles individuels

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en place et dirige la collaboration professionnelle entre différentes spécialisations ■ Pense en réseau ■ Définit l'organisation en fonction des ressources et intègre les aspects économiques et écologiques ■ Prend des décisions organisationnelles claires ■ Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle ■ Argumente avec professionnalisme, assume la responsabilité de sa démarche et défend sa position
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est disposée à se perfectionner ■ Est préparée aux conflits et apte à les gérer

K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle

K.2.1 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.

K.2.2 L'experte en soins en psychiatrie avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèles de rôles et définition des rôles (perspective sociologique) ■ Critères d'implémentation des résultats de recherche ■ Pratique fondée sur des données probantes ■ Amélioration de la qualité ■ Processus de déploiement de nouvelles connaissances dans la pratique – gestion de projet ■ Notions élémentaires de la gestion du changement ■ Modes d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplit son rôle et ses tâches avec compétence ■ Convainc sur la base d'une argumentation professionnelle ■ Encourage et définit les processus de pratiques fondées sur des données probantes dans une équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire ■ Identifie les besoins d'action de l'établissement et les met en œuvre dans sa sphère de responsabilité ou les confie au service compétent ■ Répond de l'amélioration de la qualité dans son unité d'organisation ■ Dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est authentique ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement

Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers ».</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Travail écrit de 10–12 pages, portant sur l'analyse d'une problématique rencontrée dans la pratique, liée à l'exploitation. La candidate/le candidat fait une analyse de la situation de départ, montre des concepts de solutions possibles en présentant leurs points forts et leurs points faibles et propose une approche de solution personnelle qu'elle/il motive.</p> <p>L'application dans la pratique n'est pas incluse dans ce travail.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

